



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le Développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Diffusion : générale
7 mars 2018
Version originale : anglais

Session annuelle 2018

Du 4 au 8 juin 2018, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2018
(Du 22 au 26 janvier 2018, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II Déclaration de l'Administrateur et programmes de pays et questions connexes	2
III. Évaluation.....	6
IV. Fonds d'équipement des Nations Unies.....	8
V. Volontaires des Nations Unies.....	9
<i>Débat consacré à l'UNFPA</i>	
IV Déclaration de la Directrice exécutive et programmes de pays et questions connexes.....	11
VII. Évaluation.....	15
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII. Déclaration la Directrice exécutive.....	17
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	19

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 22 au 26 janvier 2018. Le nouveau Directeur du Conseil a accueilli l'ensemble des délégations et remercié le Président et les Vice-présidents précédents pour leur travail de direction et leur engagement pour le travail du Conseil en 2017. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à la règle 7 des règles de procédure du Conseil d'administration, le Conseil a élu les membres du Bureau suivants pour 2017 :

Président :	S.E. M. Jagdish D. Koonjul	(Île Maurice)
Vice-président :	S.E. M. Chuli-jo Park	(République de Corée)
Vice-président :	S.E. Mme Besiana Kadare	(Albanie)
Vice-président :	M. Tumasie Blair	(Antigua-et-Barbuda)
Vice-président :	M. Dominique Favre	(Suisse)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa première session ordinaire de 2018 (DP/2018/L.1), ainsi que le rapport sur sa deuxième session ordinaire de 2017 (DP/2018/1) et la session extraordinaire de 2017 (DP/2018/2). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel pour 2018 (DP/2018/CRP.1) et approuvé le modèle de plan de travail pour la session annuelle de 2018.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017 figurent dans le document DP/2018/3, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

5. Dans sa décision 2018/9, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2018 :

Session annuelle 2018	du 4 au 8 juin 2018 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2018 :	du 4 au 7 septembre 2018

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administrateur, programmes de pays et questions connexes

6. Dans son discours à l'attention du Comité d'administration (disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur du PNUD a remercié le Président et les Vice-présidents sortants pour leur engagement et leur soutien en 2017, et a félicité les nouveaux Vice-présidents et le nouveau Président pour 2018. Il a attiré l'attention sur les décisions importantes liées aux réformes qui auront lieu en 2018 d'après la vision du Secrétaire général présentée dans son rapport Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684-E/2018/7) reposant sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 (A/RES/71/243). Ces documents forment le socle politique de la stratégie et des opérations du PNUD. Il a affirmé que l'organisation était prête à traiter les défis humanitaires et de développement mondiaux complexes, en collaboration avec le système et les partenaires de développement des Nations Unies.

7. Le nouveau Plan stratégique 2018-2021 place le PNUD au cœur de la réforme des Nations Unies. Guidé par les directives du Secrétaire général, le PNUD est prêt à poursuivre son rôle de direction du système de développement des Nations Unies pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Cela inclut un engagement continu auprès des acteurs

humanitaires et du nouveau Comité mixte de direction pour le renforcement de la coopération humanitaire et de développement. Avec le chapitre commun du plan comme socle, le PNUD poursuivra sa collaboration avec l'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

8. Passant au financement, l'Administrateur a souligné que les contributions de base ordinaires de 2017 (à hauteur de 612 millions USD) n'étaient que légèrement inférieures aux chiffres de 2016, une évolution bienvenue au vu du déclin progressif des années précédentes. Les ressources autres se sont maintenues à 4,4 milliards USD en 2017, avec une augmentation de 13 % de la participation des gouvernements aux coûts et une augmentation de 60 % des subventions et des prêts provenant d'institutions financières internationales. Les fenêtres de financement du PNUD ont également augmenté de 57 % en 2016. Le Plan stratégique pour 2018-2021 donne la priorité à l'élargissement de la participation dans le secteur privé du PNUD par le biais d'approches novatrices, alors que l'organisation compte toujours sur l'engagement des États membres pour un financement de base flexible et prévisible.

9. L'Administrateur a souligné l'engagement de l'organisation pour l'amélioration de son modèle d'activité et la réalisation d'avancées importantes dans trois domaines : (a) respecter les objectifs de recouvrement des coûts conformément aux décisions du Conseil ; (b) dépasser le simple financement dans le cadre des partenariats avec le secteur privé pour obtenir des résultats en collaborant avec les pouvoirs publics ; et (c) soutenir l'innovation en matière de programmation et d'opérations. L'objectif de l'organisation d'assurer un engagement et un partenariat continu avec le Comité d'administration par le biais d'un dialogue honnête, régulier et proactif fait partie intégrante de ce paradigme. Le PNUD présentera une proposition détaillée au Conseil lors de la session annuelle 2018.

10. Avec le genre comme point central, l'Administrateur a réaffirmé l'engagement du PNUD à aider les pays du programme à faire progresser l'égalité entre les sexes, en collaboration avec les organismes de Nations Unies. La stratégie pour l'égalité entre les sexes 2018-2021, devant être présentée à la session annuelle 2018 définit le plan pour l'intégration du genre au sein du travail de développement et son engagement pour la planification, l'établissement de rapports et la surveillance en matière de résultats pour l'égalité des genres. De plus, il a souligné les avancées vers la parité des sexes au sein du PNUD, tout en reconnaissant qu'il fallait encore faire des efforts pour réduire les écarts, en particulier pour les cadres. Il a mis en avant l'importance d'améliorer la qualité des lieux de travail du PNUD et de s'assurer que l'ensemble du personnel disposait des mêmes opportunités de croissance. Il a souligné que le PNUD respectait totalement la stratégie de tolérance zéro du Secrétaire général en matière de harcèlement au travail, d'exploitation et de violences sexuelles, au sein du PNUD et des populations qu'il soutenait.

11. Le PNUD s'engage pour la transparence et la redevabilité, et accorde une grande importance à l'indépendance et à l'impartialité du Bureau indépendant d'évaluation (BIE). L'administrateur a indiqué que le PNUD continuerait à allouer les ressources requises par le Bureau indépendant d'évaluation pour mener à bien son plan de travail pour 2018-2021.

12. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien résolu au travail de l'organisation et à son rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable. Soulignant l'importance de l'examen quadriennal 2016 et prenant note du rapport du Secrétaire général, les membres du Conseil considèrent toujours le PNUD comme un acteur central de la direction du système de développement des Nations Unies. Ils ont indiqué que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 faisait du PNUD un pilier d'une réponse intégrée des Nations Unies au Programme 2030 et aux Objectifs au niveau national, comme souligné par le chapitre commun, et fournissait les outils nécessaires pour créer un système de coordinateurs résidents durable et autonome. Un groupe de délégations a demandé des précisions sur l'incidence des plateformes d'intégrateurs proposées sur la division des tâches entre les agences au sein du système de coordinateurs résidents et le renforcement de l'accent mis sur le PNUD selon ses avantages

comparatifs ; un autre groupe a demandé des détails sur le Conseil mixte, le financement groupé et les relations hiérarchiques des coordinateurs/représentants résidents.

13. Certaines délégations ont souligné le rôle de moteur de l'organisation pour un système de développement des Nations Unies centré sur la prévention et le traitement des causes profondes des conflits. Elles ont indiqué que le mandat, la forte présence dans les pays et l'expérience en matière de consolidation des institutions de l'organisation en faisaient le lien au sein des Nations Unies entre l'architecture de la paix et de la sécurité, et le système de développement. D'autres délégations ont souligné que l'examen quadriennal 2016 restait la pierre angulaire de la coordination et de la réforme du système des Nations Unies, reposant sur une coopération inclusive et transparente, dont l'objectif final était l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elles ont insisté sur le fait que le PNUD devait coordonner son travail de développement avec celui des autres acteurs des activités humanitaires et de consolidation de la paix en fonction du contexte donné. Les solutions de signature du PNUD ont été largement soutenues en tant que méthode pour respecter les Objectifs, ne pas faire de laissés pour compte, renforcer la gouvernance et promouvoir l'égalité des genres.

14. Un groupe de délégations a souligné que l'appropriation des programmes par les pays est le moteur principal du Plan stratégique pour 2018-2021 et que sa mise en œuvre nécessite un engagement fort de la part des États membres au niveau national. Elles ont appelé le PNUD à poursuivre son engagement actif et constructif avec les autres organisations des Nations Unies au niveau national pour aligner les programmes et les politiques avec les politiques et plans nationaux. Le groupe accorde une importance particulière au travail du PNUD pour soutenir le renforcement des capacités nationales pour la réalisation des Objectifs. Ces délégations ont souligné la robustesse croissante des économies du Sud et l'importance de la coopération Sud-Sud pour la croissance économique mondiale et du renforcement du multilatéralisme pour le Programme 2030 et les Objectifs. Signalant que la coopération Sud-Sud venait en complément et non en remplacement de la coopération Nord-Sud, elles ont reconnu le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud comme le coordinateur en matière de coopération Sud-Sud, dans le monde et au sein du système des Nations Unies.

15. Globalement, les délégations ont salué le fait que le nouveau modèle d'activité se concentrerait sur le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités institutionnelles. Elles ont demandé au PNUD de travailler en étroite collaboration avec le Conseil pour concevoir le plan de travail relatif au modèle d'activité. Un groupe de délégations a souligné de nouveau la nécessité de créer des structures de financement reflétant les coûts réels et soutenant la flexibilité et la prévisibilité. La proposition d'améliorer les échanges relatifs au financement structuré en 2018 a permis de renforcer l'engagement en matière de financement du budget intégré. Elles ont encouragé le PNUD à poursuivre son travail avec les autres organismes des Nations Unies pour s'assurer que les taux de recouvrement des coûts reflétaient mieux les coûts réels et pour les utiliser afin d'améliorer la qualité du financement, dans le but de renforcer la responsabilité et la transparence.

16. Un groupe de délégations de pays à revenu intermédiaire et de petits États insulaires en développement ont souligné que les taux de recouvrement des coûts devaient prendre en compte les différentes étapes de développement et de vulnérabilité, ainsi que l'impact sur les ressources ordinaires des pays. La réforme des Nations Unies, centrée sur le renforcement des piliers intégrés du développement durable, doit concentrer son attention et ses fonds sur le développement et ne doit pas affaiblir le rôle des États membres ou le travail du système de développement. Elles ont demandé des éclaircissements sur l'incidence potentielle des propositions de suppression du lien entre le PNUD et le système de coordinateurs résidents sur les finances et le rôle de direction de l'organisation. Elles ont souligné le besoin de renforcer les bureaux multi-pays et d'intégrer les principes des Orientations de Samoa et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés dans l'ensemble des aspects du travail du PNUD.

17. La situation de financement reste une inquiétude majeure. Les membres du Conseil ont souligné le déséquilibre continu entre les ressources de base et autres, qui peut mettre à mal la capacité du PNUD à respecter son mandat et le Programme 2030. Les délégations ont demandé aux États membres de respecter leurs engagements en matière de financement et, pour ceux qui le pouvaient, de renforcer leur contribution aux ressources de base. Des ressources de base appropriées, pluriannuelles et stables sont primordiales pour protéger l'indépendance et l'objectivité de l'organisation. Elles ont souligné le fait que le soutien à la mobilisation des ressources nationales, si nécessaire pour le programme de pays, venait en complément, et non en remplacement d'un financement adéquat et de qualité pour les activités du PNUD. Les membres du Conseil ont encouragé le PNUD à continuer de chercher des méthodes de diversification de sa base de financement. Elles ont suggéré la création par le PNUD de mesures incitatives plus intéressantes pour les donateurs traditionnels et émergents, en améliorant la visibilité et la communication des résultats.

18. L'administrateur a répondu que le PNUD assurait une planification pour différents scénarios de réforme des Nations Unies, tout en faisant avancer la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021. Il n'anticipera pas en revanche le résultat de réformes nécessitant l'approbation des États membres. L'incidence des réformes sur le personnel, le financement et les opérations n'est pas clairement définie et la direction échangera avec le Conseil pour des considérations budgétaires. Il a toutefois souligné que les réformes anticipées découlaient de l'examen quadriennal et des évaluations. Pendant ce temps, le PNUD continuera de progresser dans un esprit de collaboration avec les autres organisations des Nations Unies, en se concentrant sur les principes et les accords du chapitre commun. Il a reconnu l'importance de lier le financement aux performances, au sein des paramètres de la responsabilité collective et des principes du multilatéralisme, tout en indiquant à nouveau la nécessité de disposer d'un financement de base stable et prévisible. Il a affirmé que le PNUD continuerait de soutenir l'UNOSSC et d'intégrer la coopération Sud-Sud dans l'ensemble de son travail, avec sa plateforme de connaissances mondiale comme fondement. Grâce à son modèle d'activité révisé, le PNUD investira dans le rapport coût-efficacité, la fourniture et l'efficacité, ainsi que le passage à une plateforme numérique, en collaboration avec ses partenaires.

Programmes de pays et questions connexes

19. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté ce point (au nom de l'Administrateur associé du PNUD) et fourni des présentations distinctes : (a) des cinq programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes ; (b) les 10 programmes de pays ; et (c) un programme de pays commun. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes régionaux d'un point de vue régional, ainsi que les programmes de pays pour : le Burkina Faso, le Cap-Vert (document de programme de pays commun), Djibouti, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Jordanie, la Mauritanie, le Myanmar, le Pakistan et la Somalie.

20. Les membres du Conseil ont salué le processus consultatif suivi par le PNUD pour le développement du programme régional. Ils ont souligné que les pays de la même région rencontraient des défis communs nécessitant une approche différenciée en matière de développement. Ils ont souligné l'importance, dans le contexte régional, de : l'appropriation des programmes par les pays, la responsabilité nationale de direction des efforts de développement, la consolidation des capacités nationales, le renforcement des économies nationales et régionales, la promotion de l'autonomisation des femmes, l'environnement, la migration, la paix, la justice, la sécurité et la coopération Sud-Sud. Les membres du Conseil dont les programmes de pays ont été soumis à l'examen et l'approbation du Conseil ont commenté les programmes du point de vue des pays. Ils ont mis en avant le processus participatif suivi pour la conception des programmes de pays, tout en soulignant l'importance des besoins nationaux et de l'appropriation des programmes

par les pays, ainsi que les réussites provenant de leurs partenariats avec le PNUD au niveau national. Tout en soutenant les propositions de réformes des Nations Unies, certaines délégations ont exprimé des inquiétudes concernant l'impact potentiel sur le financement pour les programmes de pays.

21. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour : le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/3 et Corr. 1), Djibouti (DP/DCP/DJI/3), l'Égypte (DP/DCP/EGY/3), le Gabon (DP/DCP/GAB/3), le Ghana (DP/DCP/GHA/3), la Jordanie (DP/DCP/JOR/3), la Mauritanie (DP/DCP/MRT/3), le Myanmar (DP/DCP/MMR/2), le Pakistan (DP/DCP/PAK/2), la Somalie (DP/DCP/SOM/3), ainsi que le programme de pays commun pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1).

22. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique (DP/RPD/RBA/4), l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/3), les États arabes (DP/RPD/RAS/4), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/4), ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/3 et Corr. 1).

III. Évaluation

23. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation 2018-2021 (DP/2018/4) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté les commentaires de l'Administration.

24. Au cours de la seule intervention, un groupe de 17 délégations a salué le premier plan d'évaluation pluriannuel et les évaluations des programmes de pays planifiées pour les bureaux des pays, qui devraient présenter des programmes de pays au Conseil : des étapes clés pour soutenir les responsabilités de supervision du Conseil. Elles ont encouragé le PNUD à renforcer encore la participation des pays partenaires dans le processus d'évaluation pour les évaluations des programmes de pays et des projets décentralisés. Elles ont commenté trois domaines en particulier : les évaluations décentralisées, les évaluations conjointes et les approches systémiques, ainsi que les affectations de ressources.

25. Le groupe a salué l'examen du bureau indépendant d'évaluation de l'évaluation de qualité des *évaluations décentralisées* pour 2016. Tout en reconnaissant l'existence de progrès depuis l'examen en 2014 de la politique d'évaluation du PNUD, elles ont exprimé des inquiétudes quant au fait que sur 170 évaluations examinées, plus de deux tiers n'avaient pas obtenu un classement « entièrement satisfaisant » et que 44 évaluations avaient été qualifiées « d'insatisfaisantes ». Elles ont cherché à savoir si la qualité des évaluateurs, décrite par le passé comme un domaine à améliorer, était la cause des évaluations non satisfaisantes, et si tel était le cas, si cela indiquait l'existence de lacunes d'approvisionnement. Elles ont encouragé le PNUD à définir des objectifs d'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées et la direction à collaborer étroitement avec le Bureau indépendant d'évaluation pour garantir l'indépendance et la validité. Elles ont encouragé une collaboration renforcée avec d'autres organisations des Nations Unies sur l'assurance qualité des évaluations décentralisées, conformément aux nouvelles directives du PNUAD, et exhorté le PNUD à mieux intégrer les problèmes transversaux dans les rapports d'évaluation, ainsi que soutenir les régions faisant face aux défis les plus importants en matière de qualité des rapports d'évaluations décentralisées.

26. Le groupe a salué l'objectif du Bureau d'évaluation indépendant de renforcer au maximum les *activités conjointes et de coordination* avec les autres unités de supervision indépendantes, au sein du PNUD et dans l'ensemble de la communauté de supervision et d'évaluation. Elles ont souligné que les approches collaboratives étaient primordiales pour réaliser les Objectifs de développement durable. Elles ont soutenu les plans du PNUD pour évaluer les portefeuilles européens en tant que module et les domaines thématiques identifiés pour la collaboration future. Elles ont encouragé le PNUD à élaborer des plans pour des évaluations thématiques, centrées sur l'efficacité institutionnelle et liant les ressources aux résultats, ainsi que d'inclure le

Programme 2030 plus explicitement dans les évaluations institutionnelles. Le groupe a invité le Bureau indépendant d'évaluation à clarifier sa collaboration avec les unités d'évaluation de l'UNICEF, de l'UNFPA et de l'ONU-Femmes pour évaluer le chapitre commun. Elles ont suggéré que les quatre organismes effectuent une évaluation conjointe incluant les recommandations pour chaque agence et de l'inclure dans le plan de travail 2018-2021. Elles ont encouragé le PNUD à adopter un rôle plus proactif dans la recherche d'opportunités de réaliser des évaluations de portefeuilles de pays conjointes et le Bureau indépendant d'évaluation à soutenir et à collaborer étroitement avec l'unité d'évaluation de l'ensemble du système indépendante proposée.

27. Le groupe a souligné l'importance *d'attribuer des ressources adéquates* à la fonction d'évaluation. Elles ont salué l'augmentation du budget du Bureau indépendant d'évaluation et les postes budgétaires distinctes pour l'évaluation et l'audit. Rappelant leur inquiétude quant au fait qu'en 2016 le PNUD n'avait attribué que la moitié de la cible définie sur 1 % déterminée par la politique d'évaluation, les délégations ont demandé des éclaircissements sur l'attribution totale pour 2018-2021 et si le budget de la fonction d'évaluation dans son ensemble avait également augmenté. Elles ont demandé des détails sur la contribution de la politique de recouvrement des coûts harmonisée aux évaluations et l'apport des ajustements pour obtenir des ressources suffisantes. Indiquant la conclusion de l'examen qualitatif de l'évaluation décentralisée sur la faible couverture des évaluations décentralisées dans le domaine de la gouvernance par rapport au niveau de dépenses actuel, le groupe a demandé des éclaircissements sur les plans pour finaliser la liste d'évaluations en annexe du plan de travail et a souligné qu'il souhaiterait disposer d'une évaluation du travail du PNUD sur la prévention des conflits et de relèvement postconflit pendant le cycle de plan stratégique en cours.

28. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a souligné les investissements importants de l'année 2017 visant à améliorer la qualité des évaluations décentralisées, ainsi que la capacité et le potentiel élevés, mais non réalisés, des responsables de supervision et d'évaluation travaillant à un niveau décentralisé. Pour prendre ce problème à bras-le-corps, le Bureau indépendant d'évaluation, en collaboration avec les gestionnaires du PNUD, travaille pour renforcer le niveau de professionnalisation parmi les responsables au niveau national, régional et mondial, y compris avec des plans en 2018 pour faire participer le Groupe d'évaluation des Nations Unies pour le développement de formations. D'après lui, le financement supplémentaire attribué au Bureau indépendant d'évaluation couvrira les ressources nécessaires à la réalisation de ces activités. Il a toutefois insisté sur le fait que les attentes relatives à la qualité des évaluations décentralisées devaient être réalistes, notamment par rapport aux évaluations centralisées. Les évaluations décentralisées servent plutôt d'exams au niveau du projet. Dans cette optique, elles remplissent leur objectif. Les deux types d'évaluation (centralisées et décentralisées) ont des objectifs distincts mais importants. Généralement, les évaluations centralisées ont trait à la responsabilité, tandis que les évaluations décentralisées fournissent des enseignements. Concernant le fort pourcentage de notations « insatisfaisantes » pour les évaluations décentralisées, il a indiqué que les révisions des instruments d'évaluation, l'examen renforcé au sein des évaluations et l'augmentation du nombre d'évaluations décentralisées avaient une incidence sur les résultats. Le Bureau indépendant d'évaluation a déclaré qu'il fournirait des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations lors de la session annuelle 2018, afin de mieux analyser la capacité du PNUD à tirer des enseignements. Concernant les plans d'évaluation du chapitre commun, il a déclaré que des discussions avaient été lancées avec les bureaux d'évaluation des organisations concernées. Conscients des défis liés à la réalisation d'évaluations conjointes, les bureaux d'évaluation échangeront avec leurs conseils pour définir la meilleure méthode de réalisation d'une évaluation du chapitre commun. Il a souligné que la couverture améliorée des évaluations indépendantes des programmes de pays était possible grâce à l'amélioration de l'efficacité de réalisation de ces évaluations. Concernant la question liée de la transparence, il a déclaré que toutes les évaluations se trouvaient dans le domaine public et étaient accessibles pour les membres du Conseil par le biais du Centre de ressources d'évaluation.

29. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que le chapitre commun définissait les six domaines de collaboration au sein des organisations, y compris les initiatives conjointes que les organismes évalueront conjointement du début à la fin du cycle de programme. En ce qui concerne les ressources, il a signalé que la portion de 0,44 % indiquée pour 2016 ne représentait qu'une partie des dépenses d'évaluation : en incluant la supervision, les dépenses étaient légèrement supérieures à 1 %. Concernant la qualité des évaluateurs et son incidence sur la qualité non optimale signalée des évaluations décentralisées et leurs notations « insatisfaisantes » élevées, il a expliqué que : (a) les évaluateurs avaient réalisé une évaluation verticale, sans traiter les problèmes transversaux ; (b) les recommandations proposées par les évaluateurs étaient peu utiles ou ne pouvaient pas être mises en œuvre du fait de contraintes liées aux ressources ; et (c) l'évaluation du projet s'avérait complexe, notamment à cause du manque de preuves quantitatives ou qualitatives. Pour traiter ces problèmes, le PNUD évitera de faire à nouveau appel aux évaluateurs ayant fourni des évaluations de qualité médiocre et échangera plus étroitement avec les évaluateurs dès le début du processus d'évaluation.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/1, le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD 2018-2021.

IV. Fonds d'équipement des Nations Unies

31. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, en soulignant l'étroite collaboration de l'organisation avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), comme le montre le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. La Secrétaire exécutive du FENU a présenté le nouveau cadre stratégique du FENU pour 2018-2021 (DP/2018/5). Elle a souligné que le PNUD et le Fonds avaient utilisé leurs avantages comparatifs et que le nouveau cycle de planification fournissait un potentiel exceptionnel pour renforcer cette collaboration par le biais de l'approche des intégrateurs et des plateformes de pays du PNUD. Ensemble, le PNUD et le FENU pourraient agir de concert et promouvoir le renforcement des investissements dans les PMA et garantir que le déploiement de solutions financières au sein des MIC contribue à la formation entre les pays. Soulignant l'importance de garantir le bon fonctionnement de la finance pour les plus pauvres, le Cadre stratégique pour 2018-2021 cible le point de jonction entre l'Objectif 17 (méthodes de mise en œuvre) et l'Objectif 1 pour traiter la pauvreté, l'exclusion et les inégalités. Le nouveau cadre engage le FENU à poursuivre son rôle d'incubateur financier, en fournissant son expertise en matière d'inclusion financière et de financement du développement local. Elle a demandé aux États membres de poursuivre le financement des ressources de base du FENU, primordiales pour lui permettre de mener à bien son mandat.

32. Les membres du Conseil ont salué le processus consultatif suivi par le PNUD pour le développement du Cadre stratégique 2018-2021. Ils ont exprimé leur soutien résolu à l'accent continu donné par le Fonds à l'Objectif 1, aider les PMA à lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, ainsi que l'Objectif 17, donner un nouvel élan au partenariat mondial, par le biais d'une inclusion financière et d'un financement du développement local. Soulignant la vulnérabilité particulière des PMA aux crises économiques, sociales et climatiques, ils se sont félicités de la contribution du nouveau cadre au Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA, au Programme d'action d'Addis Abeba, au Programme 2030 et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ils ont salué la diversification des outils financiers du Fonds, qui a aidé à limiter les risques au sein des PMA et ont fait l'éloge de son approche de fourniture guidée par les priorités nationales donnant le pouvoir aux capacités, entités directrices et communautés locales. Ils ont fait l'éloge de son travail de soutien des pouvoirs publics locaux pour atteindre les Objectifs et l'intégration d'approches transversales en matière d'autonomisation des femmes dans tous les aspects du travail du FENU.

33. Les délégations ont attiré l'attention sur l'approche novatrice et dynamisatrice du Fonds concernant l'extension de la portée de la finance aux zones rurales, ainsi qu'aux régions et aux populations non desservies au sein des PMA. Elles ont noté que le Fonds jouait un rôle unique au

sein du système de développement des Nations Unies par sa capacité à endosser des risques, élément primordial pour réaliser le Programme 2030 et conforme au programme de réformes des Nations Unies. Les délégations ont fait l'éloge du FENU pour son travail visant à traiter les défis particuliers des petits États insulaires en développement : son travail avec le Pacifique fournit un bon exemple d'efficacité d'une programmation conjointe, notamment en vue de l'inclusion financière. Elles ont salué l'accent particulier mis sur les innovations technologiques et de financement qui répondent aux informations sur le comportement des clients, ainsi que l'engagement à tirer des enseignements des évaluations et de développer des approches d'évaluation thématique et des impacts prenant en compte les effets à long terme de l'accès à la finance par les femmes et les jeunes filles. Elles ont indiqué que le FENU devrait jouer un rôle majeur pour peaufiner des méthodes de mesure de l'impact du développement. Elles ont également salué le rôle croissant des partenariats, y compris ceux risqués par nature, dans le travail du Fonds, en particulier ceux avec le PNUD et les institutions financières internationales, considérés comme fondamentaux pour une évolution efficace et durable. Elles ont encouragé les organismes pour le développement des Nations Unies à collaborer avec le Fonds et à le soutenir.

34. Les délégations ont souligné l'importance d'un financement des ressources de base approprié, pluriannuel et stable pour mener à bien le mandat du Fonds et ont encouragé les États membres à accroître leurs contributions à ses ressources ordinaires. Elles ont apporté un soutien sans retenue aux efforts de mobilisation de fonds supplémentaires par le biais de ses approches novatrices, notamment avec le secteur privé et des groupes d'investissement à impact. Les délégations ont également souligné le potentiel de la coopération Sud-Sud, venant en complément et non en remplacement de la coopération Nord-Sud, pour soutenir les ambitions des PMA de réaliser les Objectifs de développement durable. Elles ont exprimé leur satisfaction concernant le soutien du Fonds aux pays participant à une coopération Sud-Sud et triangulaire par le biais de solutions de financement locales. D'autres délégations ont salué le travail du FENU pour assurer une transition sans accroc pour les pays sortis de la liste des pays moins avancés, en leur fournissant des voies de développement et un soutien continu.

35. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive du FENU a salué les commentaires et le soutien continu et appuyé des délégations, en particulier leur volonté (et celle de leurs partenaires) de travailler avec le Fonds pour la prise de risques, l'expérimentation et la formation. Elle a indiqué que le modèle du FENU fonctionnait bien parce que les PMA partenaires étaient prêts à rendre les politiques et l'espace réglementaire moins stricts, pour permettre d'expérimenter dans des domaines comme la finance numérique. Le FENU se réjouit de poursuivre sa collaboration avec les membres du Conseil et ses partenaires.

36. Le Conseil d'administration a pris note du plan stratégique du FENU pour 2018-2021 (DP/2018/5).

V. Volontaires des Nations Unies

37. L'Administrateur associé du PNUD présente ce sujet en soulignant l'importance du partenariat avec les Volontaires des Nations Unies (VNU) et le volontariat, pour le Programme 2030, ainsi que le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et le système des Nations Unies au sens large. Le coordinateur exécutif des VNU a présenté le nouveau cadre stratégique des VNU pour 2018-2021 (DP/2018/6). Il a mis en avant le processus d'échange des VNU avec les États membres, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour concevoir le nouveau cadre et garantir sa cohérence avec le Programme 2030 et l'examen quadriennal de 2016. Le nouveau cadre se concentre sur la réalisation de deux résultats. Premièrement, il soutient les États membres dans le développement de programmes, politiques et législation soutenant le volontariat, en renforçant le volontariat par l'échange de connaissances, l'augmentation des opportunités de contribution en qualité de volontaire et en intégrant volontariat. Deuxièmement, le cadre place les VNU dans une position qui leur permet de mieux soutenir les partenaires des Nations Unies pour le développement des capacités nationales par le

biais du volontariat, ainsi que la fourniture de solutions en matière de volontariat pour la mise en œuvre des ODD, notamment par le biais d'une coopération Sud-Sud. Les VNU sont prêts pour la réforme des Nations Unies et adaptés aux objectifs.

38. Les membres du Conseil ont salué le nouveau cadre stratégique pour 2018-2021, fondé sur le cadre précédent pour 2014-2017, et son accent sur la consolidation des capacités nationales et le soutien de la réalisation du Programme 2030, en particulier la priorité donnée à l'éradication de la pauvreté. Ils ont fait l'éloge des VNU pour le processus inclusif et transparent suivi pour l'élaboration du nouveau cadre et salué leur traitement des évaluations externes du précédent cadre. Ils ont également exprimé leur satisfaction quant à la solidité continue et la complémentarité de la relation de travail entre les VNU et le PNUD, ainsi que le système des Nations Unies en général. Les délégations ont souligné que le volontariat est primordial pour mener à bien la promesse des Objectifs de développement durable et qu'elles considéraient le nouveau cadre comme ambitieux, mais réaliste. Elles ont mis en avant le mandat particulier de l'organisme de mobiliser des volontaires pour agir comme prestataire de services commun pour le système de développement des Nations Unies. Cela inclut le mandat tout aussi important des VNU d'assumer le rôle de responsable du débat mondial sur le volontariat dans les pays du Sud. Elles ont fait l'éloge des VNU pour leur rôle de secrétariat pour le plan d'action mandaté par les résolutions de l'Assemblée générale, qui vise à intégrer le volontariat dans les domaines de la paix et du développement.

39. Les délégations ont salué le processus de transformations des VNU entrepris en 2017 pour rendre l'organisme conforme aux objectifs et ont souligné à ce sujet l'accent porté par le nouveau cadre sur l'efficacité institutionnelle, qui repose sur l'excellent programme de consolidation de capacités et opérationnel existant de l'organisme. Elles ont convenu que le nouveau cadre répondait à la réforme des Nations Unies, en particulier concernant la consolidation des capacités nationales, domaine dans lequel les VNU ont un avantage comparatif solide, ainsi que le soutien de la coopération Sud-Sud. Elles ont indiqué que les VNU devraient échanger étroitement avec leurs contreparties étatiques sur la coopération Sud-Sud pour éviter toute duplication des efforts. Les délégations ont exprimé leur satisfaction quant à la participation des VNU au chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de l'ONU-Femmes et ont encouragé les VNU à participer totalement à la coordination du système de développement des Nations Unies et à soutenir le programme de réformes du Secrétaire général. Elles ont souligné l'accent placé par le nouveau cadre sur les partenariats, y compris les relations uniques des VNU avec les groupes de volontaires de la société civile et ont appelé les VNU à réaliser une cartographie du volontariat au niveau national afin de renforcer encore le volontariat local.

40. Les délégations ont exprimé un soutien appuyé vis-à-vis des efforts des VNU pour améliorer la durabilité de la contribution des volontaires locaux pour le développement et la mise en œuvre des Objectifs, en particulier dans les contextes de crise. Elles ont indiqué que les volontaires restaient souvent pendant la transition vers le développement et étaient chargés d'établir des mesures préventives pour les futures urgences. Pour cette raison, les délégations voient un fort potentiel pour le traitement de l'adaptation au changement climatique et son atténuation, la migration, les mouvements de réfugiés et les défis liés au vieillissement des sociétés par les VNU. Elles ont également fait part de leur soutien appuyé pour le travail des VNU pour traiter les défis uniques des pays les moins développés et des petits États insulaires en développement.

41. Les délégations ont salué l'engagement du PNUD à conserver son niveau de financement de base pour les VNU au sein du cadre stratégique pour 2018-2021. Elles ont souligné les efforts concertés des VNU pour rationaliser et décentraliser leurs opérations face aux contraintes budgétaires, ainsi que leurs efforts pour diversifier leur financement et d'obtenir de nouvelles sources de fonds en élargissant leurs partenariats. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de contributions pluriannuelles prévisibles aux ressources de base et ont encouragé les États membres qui le pouvaient à renforcer leur contribution aux VNU, en particulier au Fonds spécial de contributions volontaires des VNU, qui permet à l'organisme de recevoir un

financement à destination non spécifiée pour soutenir la réalisation du nouveau cadre. Ils ont également appelé les États membres à s'assurer que le volontariat reste une valeur importante au sein des Nations Unies. Ils ont demandé des éclaircissements concernant la méthode et la date du rapport des VNU au Conseil concernant le nouveau cadre.

42. Le représentant de l'UNICEF a souligné que l'organisme est un des principaux soutiens au déploiement de volontaires des VNU, par son action dans 73 pays pour divers domaines prioritaires de l'UNICEF. Plus de deux tiers sont des volontaires des VNU du pays et environ 55 % sont des femmes. Dans le cadre du nouveau Youth Advocates Programme, l'UNICEF déploiera de jeunes volontaires des Nations Unies en tant que défenseurs de la jeunesse et agents du changement dans les bureaux nationaux de l'UNICEF, ce qui vise également à faire parvenir les opinions des jeunes aux Nations Unies, avec un accent sur les jeunes femmes, les personnes handicapées et les groupes minoritaires.

43. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif des VNU a salué les commentaires des délégations et pris connaissance de l'appel à une participation renforcée des VNU pour le traitement des problèmes comme le changement climatique. Il a indiqué plusieurs domaines dans lesquels les VNU renforçaient leurs capacités et établissaient des listes de volontaires spécialisés dans des domaines spécifiques. Les VNU sont impatients de poursuivre leur travail continu avec les États et par le biais de fonds verticaux, comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, afin de traiter les défis liés au changement climatique. Les VNU suivent également de près les discussions de la Convention sur le climat et cherchent à renforcer le volontariat dans les pays avec de vastes programmes pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Il a salué l'appel à renforcer les contributions pour le Fonds spécial de contributions volontaires des VNU, qui aide les pays à développer leurs propres structures de volontaires, ainsi que la formation et la mobilisation. Il a demandé des directives d'orientation au Conseil concernant la meilleure méthode pour établir des rapports et échanger sur les activités des VNU sur la période du cadre stratégique.

Débat consacré à l'UNFPA

VI. Déclaration de la Directrice exécutive et programmes de pays et questions connexes

44. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur le [site Web du Conseil d'administration de l'UNFPA](#)) en qualité de Directrice exécutive de l'UNFPA, Dr Natalia Kanem a remercié les membres du Conseil pour leur soutien appuyé vis-à-vis de sa nomination. Elle a mis en avant les défis et les opportunités de l'année 2017, au cours de laquelle l'UNFPA a obtenu une augmentation exceptionnelle du soutien pour son travail sur les droits des femmes et des adolescentes à contrôler leurs corps et leurs vies. Elle a attiré l'attention sur les activités du Fonds sur l'ensemble du globe pour soutenir les droits sexuels et de santé sexuelle et reproductive, ainsi que la planification familiale dans les contextes humanitaires et de développement. Elle a mis l'accent sur le leadership idéologique et le plaidoyer du Fonds pour promouvoir le dividende démographique, lutter contre la discrimination, aider à faire passer des lois historiques et atteindre les plus défavorisés. Cela inclut le travail avec des partenaires comme l'Union africaine et avec des chefs religieux, soutenu par les qualités du Fonds en matière de collecte et d'analyse de preuves, ainsi que la prestation de services de secours.

45. Dans l'ensemble de son travail, l'UNFPA a cherché à élargir les options et les choix des femmes et adolescentes les plus pauvres, en les autonomisant dans le but d'atteindre la sécurité et l'indépendance économiques pour créer des sociétés plus équilibrées, comme prévu par les Objectifs de développement durable. À ce sujet, la Directrice exécutive a indiqué à nouveau les trois résultats porteurs de transformation du nouveau plan stratégique pour 2018-2021 permettant de mettre fin : (a) aux demandes de services de planification familiale non satisfaites ; (b) aux décès maternels évitables ; et (c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes à

l'entente des femmes et des jeunes filles. La collecte et l'analyse des données de population par le Fonds informeront ses activités visant à obtenir des résultats transformatifs afin de s'assurer de ne pas faire de laissés pour compte. Les partenariats sont primordiaux pour mener à bien les résultats indiqués dans le Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier en collaboration avec les partenaires du système de développement des Nations Unies, dans les contextes humanitaires et de développement, comme souligné dans le chapitre commun. La Directrice exécutive a souligné que dans l'ensemble de son travail et avec tous ses partenaires, l'UNFPA s'efforçait d'être novateur, audacieux, visible et de se faire entendre avec force. Cela inclut la rédaction de directives claires et flexibles pour les bureaux nationaux et l'essai de méthodes d'optimisation de l'impact du développement par le biais d'un avantage collaboratif renforcé.

46. Pour mieux superviser son travail, l'UNFPA a révisé et mis à jour les résultats intégrés du plan stratégique et le cadre de ressources, en incluant de nouveaux indicateurs, références et objectifs pour renforcer la responsabilité et la prise de décision. L'évaluation est un élément essentiel de la redevabilité et le Fonds a utilisé des preuves tirées des évaluations et des enseignements pour informer son travail. Le plan d'évaluation budgétisé quadriennal de l'UNFPA définit l'approche stratégique de l'organisation en matière d'évaluation. Elle a indiqué que le Fonds appréciait le processus consultatif, pilier de la création du plan quadriennal, pour garantir que l'évaluation au sein de l'UNFPA était réactive et utile. Le Fonds s'est engagé pour entretenir une culture d'évaluation à des fins de formation et d'obtention de résultats, comme le prouve son initiative d'innovation. Les efforts dans ce domaine ont un lien étroit avec l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité organisationnelles, renforcées par le processus de gestion du changement et l'analyse complète des ressources. Ces deux éléments sont alignés avec le programme de réforme des Nations Unies et ont garanti un déploiement optimal des ressources humaines et financières du Fonds pour soutenir le Plan stratégique de l'UNFPA pour 2018-2021, l'examen quadriennal de 2016 et le Programme 2030. Elle a souligné que l'UNFPA réalisait des investissements importants dans la présence de bureaux nationaux, pour étendre et renforcer son engagement en matière d'action humanitaire.

47. En conclusion, la Directrice exécutive a mis en avant cinq éléments essentiels pour la réussite : l'intégrité, la redevabilité, l'utilisation optimale des ressources, les peuples et la paix. Citant des défis liés aux ressources, elle a indiqué que les revenus pour 2017 devraient atteindre un pic historique, grâce à l'intensification des efforts de mobilisation des ressources, y compris par le biais du secteur privé. Le Fonds est parvenu à maintenir les niveaux de ressources de base de 2016, tandis que les contributions de cofinancement des pays de programme ont augmenté. L'UNFPA est prêt à poursuivre les discussions avec le Conseil concernant ces problèmes soulevés dans les dialogues sur le financement structuré au cours de l'année 2018.

48. Tous les membres du Conseil ont salué la nomination de Dr Natalia Kanem en qualité de Directrice exécutive de l'UNFPA et ont exprimé leur soutien appuyé à sa vision et son leadership pour gérer le mandat du Fonds. Ils ont indiqué avec satisfaction que le Plan stratégique pour 2018-2021 était parfaitement cohérent avec le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le Programme 2030, les Objectifs de développement durable et l'examen quadriennal de 2016, réaffirmant l'importance du mandat du Fonds pour réaliser les Objectifs de développement durable. Les délégations ont salué le processus consultatif transparent suivi avec les États membres et les parties prenantes pour élaborer le nouveau plan stratégique, le cadre révisé de ressources et de résultats intégrés, ainsi que l'examen complet des ressources dans le cadre du processus global de gestion du changement du Fonds. Une reconnaissance générale a été exprimée vis-à-vis du travail acharné du personnel de l'UNFPA dans le monde entier pour fournir un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, en particulier dans les contextes de crise, et pour atteindre les communautés marginalisées et vulnérables.

49. Concernant le Plan stratégique pour 2018-2021, les membres du Conseil ont encouragé l'UNFPA à suivre une approche collaborative, comme défini dans le chapitre commun avec le

PNUD, l'UNICEF et l'ONU-Femmes, ainsi que de mettre l'accent sur la prévention des décès maternels, l'augmentation de l'accès à la planification familiale et la fin des violences basées sur le genre. Ils ont insisté sur le fait que l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités sont le pilier du mandat du Fonds. Ils ont prié le Fonds de continuer à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à prévenir la violence basée sur le genre, à réduire la mortalité maternelle et à promouvoir les jeunes et les adolescents, dans l'ensemble de son travail pour la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale, y compris pour les groupes vulnérables, dans les contextes humanitaires et de développement. Plusieurs délégations ont souligné qu'une approche fondée sur les droits de l'homme devait faire partie intégrante de l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale, dans les contextes humanitaires et de développement, y compris pour les groupes vulnérables et marginalisés, conformément au Programme 2030.

50. Les membres du Conseil ont exprimé un soutien appuyé à l'alignement continu du Fonds avec la réforme du système de développement des Nations Unies et le programme de réformes du Secrétaire général. À cet égard, il devrait être prêt à contribuer aux changements dans la présence nationale des Nations Unies, à consolider les fonctions administratives, et à renforcer la redevabilité et la transparence au sein de ses opérations. Ils ont salué l'existence de partenariats et d'initiatives conjointes et encouragé l'UNFPA à les étendre et à les renforcer, en particulier au sein du système de développement des Nations Unies, pour traiter les défis multidimensionnels du nouveau plan stratégique et des Objectifs de développement durable. Les délégations ont salué les efforts du Fonds pour élargir sa base de donateurs et rechercher des partenariats novateurs, ainsi que des modes de financement non traditionnels, y compris avec le secteur privé et par le biais d'une coopération Sud-Sud et triangulaire, afin de traiter le déséquilibre continu entre les ressources de base et les autres. De nombreuses délégations ont prévenu que le déséquilibre continu risquait de mettre en danger la capacité de l'organisation à fournir des résultats. Elles ont demandé aux États membres qui le pouvaient, de renforcer leur contribution aux ressources de base et de limiter la préaffectation des contributions. D'autres délégations ont demandé au Fonds de concevoir des structures de financement du développement qui reflètent mieux les coûts pendant la période préparatoire du dialogue sur le financement structuré de la deuxième session ordinaire de 2018.

51. Un groupe de délégations a souligné l'importance de la présence universelle du Fonds dans les pays du programme, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les pays à revenu intermédiaire (MIC) et les petits États insulaires en développement (PEID). Elles ont prié l'UNFPA de mener une approche différenciée pour la programmation au niveau des pays, en adaptant son assistance aux besoins et priorités particuliers des MIC et des PEID, comme défini par les pays du programme et dans le respect de l'appropriation et de la direction des pays, en particulier dans les situations d'urgence et humanitaires. Il a été demandé à l'UNFPA de donner la priorité à l'assistance en temps réel par région aux MIC et PEID, étant donné qu'ils sont particulièrement vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Elles ont prié le Fonds de s'assurer que ses bureaux sous-régionaux recevaient le soutien financier et technique nécessaire pour mener à bien leur mandat et promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les PMA ont plaidé en faveur d'un soutien appuyé et continu du Fonds pour le financement du développement et la promotion des principes de la CIPD et du programme d'action d'Istanbul, en particulier dans les situations de crise et humanitaires.

52. D'autres délégations ont demandé à ce que, dans certains pays du programme, l'UNFPA soutienne les efforts d'augmentation des taux de natalité et de promotion des valeurs familiales dans le cadre des services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale, tout en respectant les approches religieuses et culturelles nationales. Une délégation a mis en avant son opposition à l'avortement forcé et a demandé à l'UNFPA de s'assurer que de telles pratiques ne feraient pas partie de ses services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale. Il a également été demandé au Fonds de traiter les défis liés au vieillissement des sociétés et des faibles taux de fertilité, ainsi que de promouvoir le concept de couverture sanitaire universelle.

53. Concernant l'examen complet des ressources et le processus de gestion du changement de l'UNFPA, les membres du Conseil ont soutenu les objectifs de principe, indiquant avec satisfaction que les initiatives étaient cohérentes avec le programme de réformes des Nations Unies et primordiales pour la réalisation du Plan stratégique pour 2018-2021. De nombreuses délégations ont reconnu que les efforts de gestion du changement visaient à renforcer le travail humanitaire de l'organisation. Plusieurs États membres ont mis en avant quatre domaines principaux de renforcement des efforts : (a) transférer plus de ressources du siège vers des tâches sur le terrain ; (b) renforcer le rôle de direction dans le traitement de la violence sexiste dans les contextes humanitaires ; (c) fournir un soutien constructif, impartial et efficace aux processus intergouvernementaux ; et (d) poursuivre ses efforts d'amélioration de l'efficacité et l'efficacité organisationnelles. Tout en saluant les efforts de renforcement des interventions humanitaires du Fonds, des délégations ont demandé des éclaircissements sur la réalisation des changements proposés par l'UNFPA, y compris le rééquilibrage des fonctions opérationnelles entre New York et Genève, et en quoi cela augmenterait l'efficacité et l'efficacité. Elles ont demandé à la direction de l'UNFPA de poursuivre ses échanges avec le Conseil sur l'examen complet des ressources et le processus de gestion du changement, avec des mises à jour régulières et un calendrier de progression clair, notamment en lien avec le budget intégré révisé pour 2018-2021, avec une ébauche pour mai 2018.

54. Concernant le cadre révisé de ressources et de résultats intégrés du Plan stratégique pour 2018-2021, les membres du Conseil ont salué les révisions, qui reflètent les résultats intégrés, les nouvelles références et cibles, ainsi que les données ventilées. Ils ont demandé un renforcement du personnel de l'UNFPA et des capacités nationales pour recueillir, analyser et ventiler les données sur les dynamiques démographiques, étant donné que cela aide les pays du programme à utiliser des données pour prendre des décisions informées sur les politiques et les interventions en matière de développement. Ils ont salué l'engagement du Fonds à tirer des enseignements de la supervision et de l'évaluation et l'ont encouragé à innover pour la collecte et l'analyse de données, par le biais de la nouvelle initiative d'innovation et la création d'un fonds pour l'innovation.

55. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a salué l'orientation et le soutien du Conseil. Elle a souligné que la vision du Plan stratégique pour 2018-2021 (et de ses deux versions ultérieures, jusqu'en 2030) était en effet ambitieuse, poussée par la situation précaire et les taux de mortalité et de morbidité d'un si grand nombre de femmes et de jeunes filles. Les partenariats avec l'ensemble des parties prenantes sont primordiaux pour bien traiter ces questions (en se fondant sur une plateforme de données et de preuves, dans le respect des droits de l'homme) et pour réaliser les trois résultats transformatifs formant la vision pour 2030. Elle a pris note des divers problèmes mentionnés par les membres du Conseil et mis en avant l'importance de fournir des résultats au niveau national, y compris pour les réfugiés déplacés suite à un conflit, au changement climatique, à la dynamique démographique et à la situation des jeunes. Citant à nouveau les défis politiques et liés au financement, elle a insisté sur le fait que la réussite du Fonds dépend de l'obtention de résultats au niveau national, en mettant l'accent sur les plus marginalisés. Elle a également indiqué que les nouveaux investissements viseraient un impact au niveau national et tireraient parti de l'excellence dans le domaine des données du Fonds, en se fondant sur l'innovation et des partenariats, y compris dans les contextes humanitaires et de réfugiés, pour s'assurer qu'aucune femme ou jeune fille ne serait laissée pour compte. Elle a répété que les processus de gestion du changement envisagés étaient conçus pour soutenir ces résultats. L'UNFPA espère collaborer étroitement avec le Conseil concernant son initiative pour l'innovation, avec le soutien du fonds pour l'innovation, et par le biais de partenariats novateurs, qui sont des éléments primordiaux à la réussite.

56. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) de l'UNFPA a indiqué que celle-ci fournirait des informations actualisées aux membres du Conseil au fur et à mesure de la mise en œuvre du processus de gestion du changement, notamment un document sur les implications financières des modifications proposées. Elle a répété que l'examen complet des ressources et le processus de gestion du changement étaient tout à fait cohérents avec le programme de réformes du Secrétaire

général.

57. Le Directeur de la Division Programme de l'UNFPA a indiqué que, suite à l'adoption du Plan stratégique pour 2018-2021, le Fonds a fortement augmenté les ressources pour les PMA et les PEID dans les sous-régions des îles du Pacifique et des Caraïbes, soulignant l'engagement du Fonds pour les PEID et les PMA et consolider la capacité pour l'action humanitaire.

Programmes de pays et questions connexes

58. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) de l'UNFPA a présenté les six programmes de pays pour la République centrafricaine, Djibouti, l'Égypte, le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie, ainsi que le programme de pays commun pour le Cap-Vert. Les directeurs régionaux de l'UNFPA pour les États arabes et l'Afrique occidentale et centrale ont présenté les programmes de pays du point de vue de leurs régions.

59. Les délégations des pays du programme ont exprimé un soutien appuyé à l'assistance du Fonds et souligné que l'UNFPA a développé les programmes de pays en coopération étroite avec les États concernés, qui soutiennent entièrement ses activités en matière de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale dans leurs pays. Ils ont confirmé que les programmes de coopération étaient tout à fait cohérents avec les priorités nationales et les PNUAD nationaux et contribuaient à la réalisation des Objectifs de développement durable dans les pays. Plus spécifiquement, ils ont mis en avant le fait que les programmes de pays de l'UNFPA traitent les défis nationaux liés au développement, y compris dans les domaines du changement climatique, de la migration, des réfugiés, des personnes déplacées et du dividende démographique.

60. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine (DP/FPA/CPD/CAF/8), Djibouti (DP/FPA/CPD/DJI/5), l'Égypte (DP/FPA/CPD/EGY/10), le Ghana (DP/FPA/CPD/GHA/7), la Jordanie (DP/FPA/CPD/MRT/8) et la Mauritanie (DP/FPA/CPD/BWA/6), ainsi que le programme de pays commun pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1).

VII. Évaluation

61. Le Directeur du Bureau d'Évaluation de l'UNFPA a présenté le plan d'évaluation quadriennal budgétisé pour 2018-2021 (DP/FPA/2018/1) et l'évaluation formative de l'initiative pour l'innovation de l'UNFPA (DP/FPA/2018/CRP.1). Puis, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) de l'UNFPA a présenté la réponse de la direction à l'évaluation formative de l'initiative pour l'innovation de l'UNFPA (DP/FPA/2018/CRP.2).

62. Un groupe de 19 membres du Conseil ont salué l'évaluation formative de l'initiative pour l'innovation de l'UNFPA et fait l'éloge du Fonds pour la rapidité avec laquelle ses recommandations ont été mises en œuvre. Ils ont également salué le plan d'évaluation quadriennal budgétisé et remercié le Bureau d'évaluation pour le processus consultatif au cours de l'élaboration. Ils ont accueilli avec satisfaction les évaluations organisationnelles planifiées des quatre domaines de résultats du nouveau Plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que les évaluations planifiées sur l'efficacité organisationnelle et l'accent renforcé placé sur le travail humanitaire.

63. Insistant sur l'importance des approches collaboratives pour réaliser les Objectifs de développement durable, le groupe a salué l'objectif de renforcer les activités de coordination et conjointes avec les unités de supervision des autres organisations des Nations Unies. Ils ont déclaré attendre avec impatience la contribution du Fonds à la cohérence des Nations Unies, y compris les trois évaluations conjointes avec les fonds et programmes des Nations Unies et les deux évaluations systémiques indiquées dans le plan. Ils ont encouragé l'UNFPA à envisager des moyens pour réaliser d'autres évaluations conjointes avec les organismes des Nations Unies.

64. À cet égard, le groupe a demandé des détails sur les plans pour les évaluations de portefeuilles de pays conjointes, du fait du renforcement nécessaire de la cohérence et au vu de l'échelle modeste de certains portefeuilles de pays des Nations Unies. Ils ont demandé des éclaircissements sur les plans du Bureau d'évaluation pour échanger avec les fonctions d'évaluation du PNUD, de l'UNICEF et de l'ONU-Femmes pour évaluer le chapitre commun des plans stratégiques dans les cinq domaines de collaboration et suggéré que les quatre organisations entreprennent une évaluation conjointe, devant être spécifiée dans les plans de travail pour 2018-2021. Ils ont également encouragé le Bureau d'évaluation à soutenir le mécanisme indépendant d'évaluation systémique proposé par le Secrétaire général, en particulier concernant les aspects systémiques du plan de travail.

65. Les délégations ont salué la direction de l'UNFPA qui a réussi à maintenir le budget de la fonction d'évaluation, malgré d'importantes contraintes financières et certaines ont encouragé l'organisation à poursuivre ses efforts d'augmentation du budget pour atteindre l'objectif défini à 3 %. Elles ont demandé des informations supplémentaires sur la contribution de la politique de recouvrement des coûts harmonisée aux évaluations et l'apport des ajustements pour obtenir des ressources pour les évaluations à venir. Elles ont fait part de leur inquiétude à l'idée que le nombre élevé d'évaluations de programmes de pays planifiées sur les quatre années puisse mettre à mal leur qualité, étant donné que les ressources dédiées étaient répertoriées comme « indicatives », ce qui nécessite des efforts de mobilisation des ressources. Elles ont demandé des détails sur les efforts du Bureau d'évaluation et de la direction pour garantir que des ressources suffisantes étaient disponibles pour les évaluations décentralisées et sur les mesures pour établir un programme de fixation des priorités une fois les fonds disponibles.

66. Une délégation a demandé si l'UNFPA avait mis en place une stratégie pour traiter la baisse des ressources de programme au vu des compressions de financement au sein des programmes nationaux. Une autre a demandé des éclaircissements sur les motifs pour lesquels le financement des évaluations avait diminué étant donné que l'UNFPA était parvenu à compenser les baisses de financement par d'autres sources, y compris une augmentation des contributions de base provenant de certains États membres en 2017 et 2018.

67. Dans sa réponse, le Directeur de la division Programme de l'UNFPA a souligné que l'UNFPA travaillait pour consolider la capacité d'évaluation et s'assurer que l'ensemble des évaluations institutionnelles était réalisé dans son intégralité et en temps opportun. Il a expliqué que l'UNFPA est étroitement engagé auprès des bureaux nationaux, afin de les soutenir dans la planification et la réalisation des évaluations. Concernant l'objectif défini à 3 %, il a indiqué des facteurs qui ont empêché le Fonds de l'atteindre, notamment : (a) la réduction considérable des ressources de base, qui a pu être compensée par un accord avec les États membres d'attribuer un pourcentage de financement autre à l'évaluation ; (b) les rapports sur les ressources d'évaluation, qui devraient s'améliorer d'ici à fin 2018, grâce à l'introduction du Système de programmation mondial ; et (c) la quantité importante de financement utilisé pour des activités humanitaires. Pour traiter le problème, l'UNFPA a réalisé moins d'évaluations rétrospectives et plus en temps réel, tout en consolidant les capacités d'évaluation des pays et du personnel des bureaux régionaux.

68. Le Directeur du Bureau d'Évaluation de l'UNFPA a insisté sur le fait que l'UNFPA est engagé pour la cohérence au sein des Nations Unies de la fonction d'évaluation. Le Bureau d'évaluation réalise des échanges réguliers avec les bureaux d'évaluation du PNUD, de l'UNICEF et de l'ONU-Femmes sur la réalisation d'évaluations conjointes des programmes de pays et d'une évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques. Le Fonds, qui a déjà réalisé une évaluation de sa contribution à la cohérence des Nations Unies, espère élargir cette évaluation pour inclure les trois autres organisations. Il a souligné que l'UNFPA participait activement au Groupe d'évaluation des Nations Unies pour déterminer comment soutenir au mieux l'unité indépendante d'évaluation systémique proposée par le Secrétaire général. Il a indiqué quatre domaines de cohérence des Nations Unies au sein des évaluations dans lesquels l'UNFPA participait activement : (a) les évaluations conjointes ; (b) les évaluations systémiques ; (c)

l'amélioration de la cohérence avec les fonctions d'évaluation ; et (d) le renforcement des capacités d'évaluation dans l'ensemble du système de développement des Nations Unies. Les efforts du Fonds pour consolider la capacité d'évaluation au niveau décentralisé et des bureaux nationaux assureront la qualité des nombreuses évaluations planifiées sur la période du plan stratégique.

69. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) de l'UNFPA a insisté sur l'engagement du Fonds pour garantir un financement adéquat de la fonction d'évaluation et a souligné l'augmentation régulière des ressources attribuées à la fonction d'évaluation en 2017. L'UNFPA espère que la tendance d'augmentation des ressources de base se poursuivra, permettant de garantir un financement adéquat pour l'évaluation. Elle a mis en avant à quel point il était important que le financement des éléments de base couvre entièrement les évaluations, sans créer de fardeau inutile sur d'autres domaines de financement de base, afin que tous les types de financement soient utilisés de façon optimale.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/2 sur le plan d'évaluation budgétisé quadriennal de l'UNFPA pour 2018-2021.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration de la Directrice exécutive

71. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive de l'UNOPS a fourni des informations actualisées sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'organisation pour 2018-2021 et a mis en avant les principaux domaines d'intérêt pour 2018. Elle a souligné que 2017 a été une bonne année pour l'UNOPS, avec une situation financière stable et une forte demande de services. Elle a insisté sur le fait que l'UNOPS ne cherchait et ne recevait pas de subventions ou de financement de base, qu'il fonctionnait uniquement grâce à la qualité de ses services. L'organisation se concentre sur la mise en œuvre, en partenariat avec les États membres, le système des Nations Unies et les partenaires des secteurs privés et publics. Elle travaille à la mise en œuvre de projet pour réaliser les Objectifs de développement durable, soutenir les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et traiter les problèmes humanitaires, de paix et de sécurité. Le nouveau Plan stratégique pour 2018-2021 met l'accent sur trois objectifs : l'efficacité, l'efficacités et l'accès à de nouvelles sources de financement. Elle a indiqué que la plupart des opérations de l'UNOPS prenaient place dans des contextes fragiles et qu'elles visaient à restaurer les services et l'infrastructure de base.

72. La Directrice exécutive a réaffirmé l'engagement de l'UNOPS pour le programme de réformes du Secrétaire général, centré sur le terrain et la décentralisation des Nations Unies. L'UNOPS continue d'améliorer son modèle pour garantir un impact renforcé au niveau national. Conformément à la vision du Secrétaire général, l'UNOPS a révisé sa structure de gouvernance interne en 2017, en séparant la politique des fonctions de contrôle et des opérations. L'organisation soutient l'établissement d'un coordonnateur résident impartial soutenant les agences non résidentes comme l'UNOPS lorsqu'elles présentent un avantage comparatif. L'UNOPS a également collaboré étroitement avec le PNUD pour améliorer leurs capacités conjointes et identifier les domaines communs à des fins de collaboration et est prêt à fournir ses services aux autres partenaires du système des Nations Unies, en particulier dans les domaines comme l'approvisionnement. L'UNOPS traite également les défis organisationnels, en lançant sa stratégie pour la parité entre les sexes visant à atteindre la parité des sexes au sein du personnel d'ici à 2020, à respecter les objectifs liés au genre dans l'ensemble des Nations Unies d'ici à 2026 et à augmenter le nombre de femmes aux postes de direction.

73. Les membres du Conseil ont salué les informations sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, qui fait de l'UNOPS une entité auto-financée et répondant à la demande au sein du système des Nations Unies, et ils ont fait l'éloge de l'UNOPS pour les mesures visant à créer des liens avec le programme de réformes du Secrétaire général, afin de renforcer l'efficacité et la qualité. Ils ont salué l'intégration des Objectifs pertinents dans le nouveau plan pour garantir la

réalisation du Programme 2030, ainsi que les trois objectifs d'efficacité, d'efficacités et d'accès à de nouvelles sources de financement. Prenant note du rapport d'audit sans réserve pour 2016, ils ont fait l'éloge de l'ONUPS pour avoir atteint rapidement les objectifs sur l'approvisionnement local et pour être la seule organisation des Nations Unies à avoir obtenu une certification Gold Standard en matière d'approvisionnement durable. Tout en prenant acte des améliorations des activités de gestion et opérationnelles, ils ont demandé à l'UNOPS de mettre intégralement en œuvre les recommandations du comité des commissaires aux comptes. Ils ont salué l'initiative visant à utiliser les ressources excédentaires pour le financement initial et ont demandé plus de détails lors des futures sessions du Conseil.

74. Les délégations ont affirmé que l'UNOPS jouait un rôle unique dans le système des Nations Unies, en garantissant des prestations au niveau national et qu'il disposait d'une position idéale pour fournir des résultats collectifs, un principe primordial de la réforme des Nations Unies. Elles ont insisté sur l'importance de renforcer la collaboration entre l'UNOPS et les autres organisations des Nations Unies en matière d'approvisionnement et de réalisation d'infrastructure. Elles ont salué les efforts de renforcement des partenariats avec le système de développement des Nations Unies et, conformément à l'examen quadriennal de 2016, au niveau régional, national et mondial. Elles attendent avec impatience que l'UNOPS poursuive ses efforts d'innovation et de création de partenariats hors du système des Nations Unies. Elles ont appris avec satisfaction le lancement de la stratégie de parité des sexes, y compris les objectifs liés au genre sur l'ensemble des Nations Unies et l'intention de l'UNOPS d'élargir la politique à l'ensemble des domaines et des niveaux de ses opérations, tout en soulignant le besoin d'inclure les personnes handicapées pour lutter contre les inégalités.

75. Un groupe de délégations a salué la poursuite de l'élargissement du portefeuille de l'UNOPS pour inclure des activités au sein des petits États insulaires en développement, notamment l'ouverture du Centre pour l'innovation de l'UNOPS dans la région des Caraïbes, qui, comme elles l'ont indiqué, soutenait également un renforcement de la collaboration interagence par le biais des portefeuilles d'innovation du PNUD et de l'UNFPA. Le groupe a encouragé l'UNOPS à améliorer sa politique de durabilité et à donner la priorité aux projets et programmes contribuant à la durabilité, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que de rendre l'ensemble de son travail cohérent avec la durabilité. La durabilité, primordiale pour la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté, reste une lacune au sein du système de développement des Nations Unies. Elles ont demandé à l'UNOPS d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité globale en matière de développement durable.

76. Dans sa réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a salué le soutien appuyé des délégations pour le rôle unique de l'UNOPS dans le système des Nations Unies et sa qualité d'acteur principal pour la réalisation des Objectifs de développement durable. L'UNOPS est prêt à soutenir l'ensemble des membres du système des Nations Unies, comme indiqué dans le Plan stratégique pour 2018-2021, que ce soit par le biais de la direction, de l'approvisionnement ou d'une infrastructure résiliente. L'accent mis par l'organisation sur l'efficacité, l'efficacités et l'accès à de nouvelles sources de financement représente la meilleure approche pour garantir la valeur globale de l'UNOPS auprès de ses partenaires. L'UNOPS soutient totalement le programme de réformes du Secrétaire général, y compris l'objectif d'un coordonnateur résident impartial au niveau national qui demanderait l'assistance de l'UNOPS, même sans présence nationale, dans les domaines où il présente un avantage comparatif. L'UNOPS s'engage pour l'innovation et le financement novateur et apporte un soutien appuyé aux projets faisant participer les jeunes. L'organisation continuera à évaluer son impact sur la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. La sécurité est une priorité de l'UNOPS, en particulier du fait de sa présence dans les contextes d'urgence. L'UNOPS a également une solide relation de travail avec le Comité des commissaires aux comptes et traite activement ses recommandations.

Débat consacré aux questions communes

IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

77. Le Directeur du Bureau des Services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 (DP/2018/7 et annexes). La Directrice exécutive adjointe (Gestion) de l'UNFPA a présenté le rapport du Directeur exécutif : suivi du rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour 2016 : état de la mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2018/2 et annexes). Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 (DP/OPS/2018/1). Les Directeurs de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies ont commenté les trois rapports du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNOPS du point de vue du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.

78. Les membres du Conseil ont salué les examens minutieux du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et fait l'éloge des organisations pour avoir obtenu des rapports d'audit sans réserve pour l'exercice clos en 2016. Ils ont insisté sur l'importance du fait que les rapports du Comité des commissaires aux comptes répondent aux besoins d'assurance du Conseil d'administration en qualité de troisième ligne de défense dans un système de supervision robuste. La mise en œuvre des recommandations antérieures est primordiale pour créer une relation de confiance entre les organisations et le Conseil d'administration, ainsi que pour atteindre l'efficacité et l'efficacité opérationnelles, ainsi que l'assurance fiduciaire. Ils ont demandé de mettre un accent tout particulier sur les mesures d'assurance qualitatives et préventives, ainsi que la sensibilisation à l'éthique et la protection des donneurs d'alerte.

PNUD

79. Un groupe de délégations a salué l'évaluation positive du Comité des commissaires aux comptes concernant la santé financière du PNUD, dont l'actif croît plus rapidement que le passif et dont les recettes globales ont augmenté. Elles ont reconnu des avancées dans les sept domaines prioritaires, indiquant que de nombreux domaines étaient cohérents avec le plan de travail du Conseil d'administration. Elles ont fait écho à l'appel du Comité des commissaires aux comptes de consolider ces avancées dans l'ensemble des domaines, y compris la gestion des projets et financière, et encouragé le PNUD à traiter les recommandations pas encore mises en œuvre, en particulier celles qui sont récurrentes. Le groupe a salué les actions réalisées pour diversifier les sources de financement, domaine de préoccupation continue, et réitéré l'importance des sources de financement flexibles, les ressources de base étant primordiales. Soulignant quatre domaines d'amélioration, elles ont demandé au PNUD de : (a) se concentrer sur le plan de gestion sur le recouvrement des coûts et une stratégie de recouvrement des coûts ; (b) développer une réponse de la direction traitant les commentaires du Comité des commissaires aux comptes concernant la fraude, y compris l'appel à élaborer une stratégie complète de lutte contre la fraude devant être incluse dans le plan de travail pour des échanges avec le Conseil d'administration ; (c) inclure un établissement de rapports cumulatifs sur les recouvrements des pertes liées à la fraude et la gestion des projets et programmes dans la stratégie de lutte contre la fraude, reflétant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) et la gestion des risques ; et (d) fournir des informations actualisées sur les progrès liés aux ressources humaines, en particulier concernant la « stratégie relative aux personnes ».

80. Un autre groupe a salué les 12 années continues d'opinions d'audit positives de l'organisation et son excellent classement dans l'indice de transparence « Publish What You Fund ». Avec la mise en avant trois recommandations pour le PNUD qui traitent la gestion des risques des partenaires de mise en œuvre, notamment les problèmes de conformité récurrents liés aux procédures/règlements opérationnels et à l'approvisionnement, elles ont demandé au PNUD de :

(a) chercher à atteindre une conformité totale avec les procédures existantes dans le domaine à risque élevé de l'évaluation des partenaires de mise en œuvre, y compris fournir un calendrier pour la conformité totale ; (b) accorder une attention renforcée aux conclusions et recommandations récurrentes concernant la conformité aux règles et procédures opérationnelles existantes ; et (c) examiner et mettre régulièrement à jour les informations liées aux fournisseurs pour éviter toute duplication et fraude potentielle.

UNFPA

81. Un groupe de membres du Conseil a salué la reconnaissance de la bonne santé financière du Fonds par le Comité des commissaires aux comptes. Ils ont fait état d'avancées dans l'établissement du système de programmation mondial pour la gestion des plans de travail et du système d'informations stratégiques, qui améliore la surveillance des risques et des résultats, tout en soulignant la nécessité d'améliorer de nouveaux systèmes au niveau national. Ils ont encouragé l'UNFPA à accélérer le rythme de mise en œuvre des recommandations restantes. Indiquant la baisse des recettes de 2015 à 2016, ils ont salué les efforts de l'UNFPA pour élargir sa base de donateurs et l'ont encouragé à obtenir des sources de financement améliorant la fourniture de son plan stratégique. Mettant en avant quatre domaines d'amélioration, ils ont demandé à l'UNFPA de : (a) renforcer l'application des processus de gestion ; (b) améliorer les dispositions d'évaluation et de supervision pour les partenaires de mise en œuvre dans le cadre de l'HACT ; (c) chercher à améliorer la gestion des programmes, des contrats et des ressources humaines ; et (d) renforcer l'approvisionnement et établir un mécanisme de chaîne d'approvisionnement solide.

82. Un autre groupe de délégations a souligné l'importance de la conformité avec les règles procédurales existantes, notamment l'HACT, et le renforcement des capacités du personnel à réaliser des évaluations des risques et des plans d'assurance pour les partenaires de mise en œuvre. Elles ont pris note des améliorations exhaustives sur l'ensemble des trois lignes de défense, soulignées par la diminution du nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes entre 2014 et 2018 et loué la volonté de traiter la majorité des recommandations restantes d'ici à la fin du premier trimestre de 2018. Elles ont salué les progrès importants dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de 2016, dont la moitié a été menée à bien.

UNOPS

83. Un groupe de délégations a salué le nombre excédentaire d'opérations fournies et reconnu que la mise en œuvre du nouveau système de gestion des ressources d'entreprise par le biais de One-UNOPS, fournissait à l'UNOPS une occasion de renforcer la gestion et la supervision des risques.

84. Dans leur réponse, les Directeurs de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies ont pris note des trois efforts de l'organisation pour traiter les principaux problèmes soulevés par le Comité des commissaires aux comptes, en particulier au niveau national. Ils ont demandé à la direction de traiter les causes sous-jacentes des lacunes et des faiblesses mises en avant par le Comité des commissaires aux comptes, avec l'orientation du Conseil d'administration. Ils étaient ravis de constater que, pour la première fois, des représentants du Comité des commissaires aux comptes se trouvaient sur l'estrade et pouvaient réaliser des exposés introductifs. Ils ont déclaré souhaiter que cette pratique se poursuive à l'avenir.

85. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a répété l'importance et l'utilité du mécanisme d'attestation, selon lequel les représentants résidents doivent signer chaque année un document officiel indiquant que le bureau national dispose de contrôles internes et de politiques de lutte contre la fraude. Le PNUD prend les mesures nécessaires pour traiter les recommandations récurrentes, dans le cadre de son modèle d'activité repensé et de ses mécanismes de supervision internes. Mettant en avant l'importance des ressources de base et reconnaissant le besoin d'une stratégie de recouvrement des coûts de gestion, le PNUD collabore avec l'UNICEF, l'UNFPA et l'ONU-Femmes pour établir une approche harmonisée en matière de recouvrement

des coûts. Dans le cadre de cette approche harmonisée, il est primordial de donner la priorité à la divulgation de l'utilisation et du rôle des ressources de base. Elle a insisté sur le fait que des ressources de base stables et prévisibles aidaient tout particulièrement les organisations à prévoir des ressources pour la fonction d'audit et d'autres fonctions de supervision indépendantes. Indiquant que, dans le cadre de la lutte contre la fraude, le PNUD a établi un dispositif multifonctionnel sur le recouvrement des fonds perdus suite à la fraude, elle a signalé que l'organisation avait récupéré 2,23 millions de dollars sur des pertes totales estimées à 3,5 millions de dollars (sur un total annuel de 4,5 milliards de dollars dépensés pour la programmation) en 2016. Dans le cadre de son engagement pour la réforme des Nations Unies, le PNUD poursuivra sa collaboration avec les autres fonds et programmes concernant l'HACT. Le PNUD recrute actuellement un nouveau directeur pour le Bureau des ressources humaines et, de ce fait, il ne finalisera sa « stratégie relative aux personnes » qu'après l'intégration du nouveau directeur. Indiquant son accord quant au besoin de prévention et de protection des donneurs d'alertes, elle a souligné que, conformément à la politique liée aux donneurs d'alertes de l'organisation, le personnel devait suivre une formation obligatoire contre la fraude. Le PNUD s'engage à renforcer la politique et la pratique et participe activement à l'examen par le Corps commun d'inspection des politiques liées aux donneurs d'alertes au sein du système de développement des Nations Unies. Le PNUD maintient son engagement pour la transparence et son score élevé au sein de l'indice « Publish What You Find ». De plus, le PNUD examine activement des options pour traiter le défi posé par la certification des rapports de prestation combinés, et a redynamisé son comité d'examen des fournisseurs pour traiter les problèmes liés aux lacunes au sein des informations sur les fournisseurs et de l'approvisionnement.

86. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) de l'UNFPA a réaffirmé l'engagement du Fonds pour traiter les questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et accélérer les avancées pour les résoudre, en particulier concernant les défis systémiques et récurrents. L'UNFPA travaille à l'identification de domaines problématiques et se concentre sur la prévention, y compris par le biais de la sensibilisation. Cela inclut l'émission de nouvelles politiques, ainsi que des efforts pour rendre la sensibilisation plus conviviale par le biais de vidéos et de déclarations par la direction et des spécialistes. Elle a indiqué qu'en 2017, l'UNFPA a pu mobiliser des ressources supplémentaires, notamment avec l'augmentation du nombre de donateurs, qu'il espère maintenir. L'UNFPA donnera des informations actualisées sur la situation financière et d'audit au Conseil avant la session annuelle de 2018.

87. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a affirmé que l'UNOPS tiendrait le Conseil d'administration informé des avancées dans son travail visant à utiliser le système de gestion des ressources d'entreprise comme pilier pour la mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2018-2021, afin de créer des solutions novatrices et intégrées, ainsi que de renforcer la surveillance et l'établissement de rapports en temps réel dans le cadre de la supervision.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/3 sur les rapports du PNUD, UNFPA et UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016.